

Le 31 janvier 2022

Communiqué de presse

Influenza aviaire : de la déroute sanitaire aux abattages illégaux

Alors que ce nouvel épisode d'influenza aviaire est en passe d'atteindre une ampleur inégalée, nous avons découvert avec stupeur que les abattages préventifs de volailles saines, réalisés depuis le mois de décembre dans les Landes, le Gers et les Pyrénées-Atlantiques, ne sont fondés sur aucune base réglementaire ! Vendredi dernier nous avons donc saisi le Ministère de l'agriculture et les préfetures, leur enjoignant de faire cesser immédiatement toutes les actions d'abattages préventifs, de surcroît massifiées depuis quinze jours sans cadre juridique !

Cette situation scandaleuse témoigne une nouvelle fois de la gestion calamiteuse et catastrophique de cette crise par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et les interprofessions. Soumis à la pression d'une interprofession du Foie Gras (CIFOG) et d'organisations professionnelles (OP) de la filière palmipède qui veulent absolument abattre tous les palmipèdes le plus rapidement possible afin de redémarrer la production au plus vite, le Ministère et ses services se précipitent dans un dépeuplement illégal.

L'ingérence du CIFOG et des OP dans une problématique qui relève de la compétence de l'État est inadmissible. Après avoir pointé du doigt le plein-air ; imposé la claustration - mesure inefficace ; délégué la gestion de la base de donnée des élevages, laissant ainsi la filière industrielle incontrôlable sur les densités d'animaux et sans transparence dans l'organisation des abattages, l'ensemble des acteurs s'assoit sur la réglementation légale.

Tout cela témoigne d'une gestion de crise purement économique, et non sanitaire : dépeupler au plus vite, quel qu'en soit le coût financier et humain, pour remettre en place un système qui conduit les éleveurs et éleveuses dans le mur, mettant en péril leur existence, en filière courte comme longue. Pour les éleveurs et éleveuses de volailles, régler ainsi ces crises, avec comme seule solution l'indemnisation, est insupportable et provoque désarroi et colère.

Opposés aux abattages préventifs d'animaux sains, la Confédération paysanne et le Modéf attendent donc de pied ferme une réponse du Ministère. Si la situation perdure, nous engagerons une action en justice.

Contacts presse :

Nicolas Girod, porte-parole national de la Confédération paysanne 06 07 55 29 09

Denis Perreau, secrétaire national de la Confédération paysanne : 06 88 80 75 48

Sylvie Colas, porte-parole de la Confédération paysanne du Gers : 06 70 31 90 71

Mélanie Martin, Présidente du Modéf des Landes : 06 89 40 91 00

Christophe Mesplède, vice-président du Modéf des Landes : 06 09 92 15 09

Julien Mora, représentant du Modéf des Landes : 06 47 99 60 94